

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2019-04-15 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 15^e jour du mois d'avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV)

- 1- Assurances supplémentaires exigées par le CN
- 2- Bilan et mise à jour de la politique familiale
- 3- Adoption règlement d'emprunt pour l'achat d'équipements incendie
- 4- Adoption règlement d'emprunt pour le remplacement de têtes d'éclairage de rue
- 5- Signature servitude Hydro-Québec et Télus, projet développement – rue Lemay
- 6- Période de questions
- 7- Levée de l'assemblée

Rés.2019-04-126 Assurances supplémentaires exigées par le CN

Considérant que la Ville a débuté des travaux de construction d'un réservoir à l'intersection de la 1^{re} Avenue et de la rue Provencher et que ce futur réservoir sera notamment alimenté par une conduite sous-ferroviaire (au point milliaire 30.12 de la subdivision La Tuque) reliant le puits Provencher au futur réservoir;

Considérant que la demande de permis d'exécution de travaux présentée au CN prévoit, à l'Annexe C, des exigences spécifiques en matière d'assurance de chantier wrap up et d'assurance en responsabilité civile relative à la pollution;

Considérant que de telles assurances supplémentaires sont nécessaires à la délivrance du permis permettant l'exécution de ce type de travaux dans l'emprise sous l'administration de la compagnie ferroviaire;

Considérant que ces deux polices d'assurance complémentaires doivent couvrir une période de deux mois, englobant la période prévue pour ces travaux spécifiques dans l'emprise du CN, à l'intérieur du délai d'exécution de 120 jours prévu dans l'ensemble du projet de construction et d'alimentation du réservoir;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement d'une prime d'assurance d'un montant maximal de 15 000 \$ plus la taxe applicable afin d'obtenir une assurance de chantier wrap up de 10 000 000 \$ dans le cadre des travaux reliés au passage de la conduite sous-ferroviaire entre le puits Provencher et le futur réservoir, tel qu'exigé par le CN.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense d'un montant maximal de 750 \$ comme commission à être versée à LLOYDS.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement d'une prime d'assurance d'un montant maximal de 9 500 \$ plus la taxe applicable afin d'obtenir une assurance responsabilité relative à la pollution de 5 000 000 \$, limitée à l'emprise du CN.

QUE ces dépenses soient affectées au règlement d'emprunt 219.

Rés.2019-04-127 Bilan et mise à jour de la politique familiale

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Portneuf souhaite mettre à jour plusieurs de ses politiques et outils de planification;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour en priorité la *Politique de la famille et des aînés* de la Ville et d'élaborer un nouveau plan d'action pour les années à venir;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte le bilan de la *Politique de la famille et des aînés 2013-2015* tel que déposé.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le démarrage des démarches de consultation, de concertation, de mise à jour et de rédaction en lien avec l'élaboration de la *Politique de la famille et des aînés 2020-2022* et de son plan d'action.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf nomme madame Joëlle Genois à titre de conseillère responsable des questions familiales et des aînés (RQFA).

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate madame Anaïs Jardon, directrice du service des loisirs, à titre de coordonnatrice des divers volets liés à cette politique.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande et autorise la constitution d'un comité aviseur, composé de divers intervenants du milieu (citoyens, employés municipaux, RQFA, etc.), afin de participer activement à cette démarche.

Rés.2019-04-128 Adoption règlement d'emprunt pour l'achat d'équipements incendie

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 230 « Décrétant un emprunt de 357 000 \$ et une dépense de 357 000 \$ pour l'achat d'équipements incendie » soit adopté.

Rés.2019-04-129 Adoption règlement d'emprunt pour le remplacement de têtes d'éclairage de rue

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 228 « Décrétant un emprunt de 95 000 \$ et une dépense de 95 000 \$ pour le remplacement de têtes d'éclairage de rue » soit adopté.

Rés.2019-04-130 Signature servitude Hydro-Québec et Télus, projet développement – rue Lemay

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, l'acte de servitude Hydro-Québec et Télus concernant le projet de développement résidentiel dans le secteur de la rue Lemay.

Période de questions

Aucune question n'est posée au conseil.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 18 : 54.

Maire

Greffière